

Intitulé de l'épreuve :

Anglais

Nombre de copies :

1

Numerotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Bruxelles promet une réponse rapide à la décision polonaise prise contre le droit de l'UE

Ursula von der Leyen indique que la Commission européenne va décider d'actions prochaines

The Guardian - Jennifer Rankin, de Bruxelles, 10 août 2021

La cheffe de la Commission européenne a promis une réponse rapide à la décision de la plus haute juridiction polonaise rejettant la primauté du droit de l'UE, un geste qui a provoqué une crise dans les relations entre Bruxelles et Varsovie.

Ursula von der Leyen s'est dite profondément préoccupée par la décision jeudi de la cour constitutionnelle polonaise, qui conduisait que des principes élémentaires du droit de l'UE étaient incompatibles avec la constitution polonaise.

Alors que la Commission européenne est ~~à~~ aux prises avec la cour constitutionnelle allemande dans une querelle légale sur le droit européen, la récente décision venue de Pologne est perçue de manière beaucoup plus grave par Bruxelles. Les juges polonais ont rejeté le principe élémentaire de la primauté du droit de l'UE - un pilier fondamental de l'ordre juridique du bloc européen auquel tous les Etats membres souscrivent lors de leur adhésion.

N°

7.1.3

La décision polonaise rejette des articles importants des traités de l'UE, dont ceux qui stipulent que les Etats membres prendront les "mesures nécessaires" pour remplir leurs obligations dans le cadre juridique européen.

Des responsables politiques et juristes ont décrié ce geste comme un "Polexit juridique" qui menace l'accès de la Pologne aux financements européens et les droits de ses citoyens et entreprises, largement pro-européens.

Le secrétaire d'état français aux Affaires européennes, Clément Beaune, a qualifié la situation de très grave. Selon ses propos tenus à un journaliste de BFM-TV, "il y a un risque de sortie de facto" de la Pologne de l'UE, ajoutant qu'il ne souhaite pas le départ de l'Etat membre. "Ce n'est pas une question technique ou juridique. C'est un sujet hautement politique qui s'ajoute à une longue liste de provocations dirigées contre l'UE", a-t-il déclaré.

Le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois, Jean Asselborn, a indiqué au gouvernement polonais qu'il jouait avec le feu. "La primauté du droit européen est essentielle à l'intégration de l'Europe et à la coexistence en Europe. Si ce principe était rompu, l'Europe telle que nous la connaissons, telle qu'elle a été édifiée sur les traités de Rome, cesserait d'exister" (...)

Ce nouveau conflit renforce les hésitations à Bruxelles quant à l'approbation ou non du plan d'aide contre le coronavirus de 58 milliards d'euros (49 milliards de l'euro) destiné à la Pologne. (...)

Les responsables européens devraient approuver plus tard dans le mois les financements alloués à la Pologne, sous réserve de réformes judiciaires. Mais la décision récente de la cour vient compliquer la réalisation de cet objectif, certains députés européens appelant à un gel

de tous les flux financiers de l'UT vers Varsovie dès l'entrée en force du jugement, en raison de craintes quant à l'inéfficacité de cours de justice indépendantes pour garantir la juste dépense des fonds. (...)

N°
... I ...